

Vœu déposé par le CRAJEP

■ Session plénière du 14 décembre 2020

Les évènements d'octobre et de novembre 2020 ont mis en lumière la difficulté d'enseignement et de transmission des savoirs. Dernièrement, sont venus se surajouter des propos à l'encontre d'enseignants chercheurs. Le CESER souhaite affirmer sa solidarité en direction de celles et ceux dont le métier d'enseignement est soumis à un stress extrême. Au regard des compétences de la Région en matière d'enseignement secondaire et supérieur, le CESER est en attention sur la nécessaire liberté d'expression et liberté académique des enseignants chercheurs, qualifiée de principe fondamental par le conseil constitutionnel.

Dans le contexte sanitaire qui est le nôtre, partout en France, les universités demeurent fermées. L'organisation en cours distanciels est une tension constante pour les enseignantes et les enseignants concernés. Malgré les efforts pédagogiques les jeunes étudiantes en situation d'isolement sont les premières victimes. Celles des Pays de la Loire n'échappent pas à cette situation.

Accueillir dans de bonnes conditions les étudiants et les étudiantes exposés dans les faits à une année « blanche » pour nombre d'entre eux est une priorité. Aussi le CESER demande aux présidents d'université et aux directeurs d'UFR de prendre les moyens d'accueillir les étudiants. Il s'attachera à ce que dans sa compétence en matière d'enseignement secondaire et supérieur, la Région soit attentive à ce que nos universités soient garantes d'un cadre apaisé.

Entendues les interventions de M. Christian ROBLEDO (Enseignement supérieur et recherche publics), Mme Eléonore BLEUZEN (FAGE), M. Alain DURAND (personnalité qualifiée), Mmes Elisabeth COSTAGLIOLA (PEEP), Catherine PARIS (CGT),

84 votants. Adopté par 65 pour, 18 abstentions, 1 contre.